

L'ARES PRÉSENTE

Samuel Hybois

Président de la FEDEEM
Fédération Étudiante pour une Dynamique Études et Emploi avec un Mandat

DOSSIER DE PRESSE

SIGNAUX ALARMANTS, L'ARES DÉNONCE LE
DÉVELOPPEMENT DE LA MARCHANDISATION DE
L'ESR



ARES

DROIT - ÉCONOMIE - GESTION - AES - IAE - SCIENCE POLITIQUE

CONTACTS

Geremy DESGRANGES - PRÉSIDENT - presidence@fede-ares.org

Lise Martinez - Coordinatrice du pôle Affaires Académiques - lise.martinez@fede-ares.org

SOMMAIRE

ARES

INTRODUCTION

P.4

L'ORDONNANCE REGROUPEMENT, VERS UNE INCERTITUDE CROISSANTE

P.6

GRADE LICENCE POUR LES BACHELOR :

P.8

DEVALORISATION DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC ?

PLAIDOYER

P.9

SOURCES

P.13

ANNEXES

P.14

DOSSIER DE PRESSE

“

“Ce qu’il faut, c’est vouloir le meilleur. Arrêter de monter les uns contre les autres — traduction tragique d’une impuissance à agir — mais vouloir et pouvoir prendre le meilleur du système universitaire, des classes préparatoires, des grandes écoles, des sections de techniciens supérieurs, des écoles paramédicales, sociales... Prendre le meilleur des technologies et créer, pour de bon, l’enseignement supérieur du futur... Parce que nous ne serons jamais suffisamment ambitieux pour notre enseignement supérieur, mettre en place les conditions d’accessibilité à l’excellence pour tous, réinstaurer une exigence beaucoup plus forte vis-à-vis des étudiants. Ainsi, véritablement respecter les étudiants. Tous les étudiants ! Étape non-négociable pour réussir la démocratisation de notre enseignement supérieur ; pierre angulaire avec la recherche de la compétitivité de la France.”

Loïck Roche,

*Président du chapitre écoles de management de la
Conférence des grandes écoles et directeur de
Grenoble École de Management*



INTRODUCTION

La volonté qu'exprimait le candidat à la présidence de la république française en 2017 Emmanuel Macron était clairement marquée : **l'enseignement supérieur devra tendre vers un rapprochement entre les Universités et les Grandes Écoles.**

De plus, il était clairement explicité la volonté de **développer les partenariats entre les secteurs publics et privés dans l'objectif de diversifier les sources de financement des Universités.**

Un programme somme toute très **empreint d'une volonté d'aboutir à la la privatisation de l'enseignement supérieur public.**

Les différentes réformes qui ont marqué notre enseignement supérieur depuis le début de ce quinquennat allaient en ce sens. En effet, la loi orientation et réussite des étudiants (**ORE**), **premier signal emprunt de danger, a assis une compétition croissante entre les Universités.**

L'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires nous démontre que **cette peur de privatisation de l'enseignement supérieur est justifiée.** Ce que nous craignons croît sous nos yeux, et pour accéder à l'enseignement supérieur les étudiants devront prochainement, à l'instar du modèle anglo-saxon, contracter une dette pour s'assurer un diplôme.

En parallèle de ces différentes réformes, l'ARES ne peut que déplorer **l'essor d'instituts privés proposant des mastères aux étudiants en jouant sur la confusion des termes** pour vendre des formations soi-disant valorisées sur le marché de l'emploi par rapport aux formations proposées par l'enseignement public.

Ce développement massif entraîne une marchandisation progressive de l'enseignement supérieur sous les faux-semblants d'une formation qualifiante.

L'ARES ne peut être en accord avec ces différentes mutations. En effet, **cela va à l'encontre des valeurs de l'enseignement supérieur français** que nous défendons ; **un modèle accessible à tous, permettant un véritable ascenseur social et condamnant la reproduction sociale.**

Les obstacles pour accéder à l'enseignement supérieur sont déjà nombreux. Outre les frais d'inscription, le coût de la vie en tant qu'étudiant est propice, pour les plus désavantagés, à un abandon prématuré des études dû à des conditions de vie et d'études non favorables à la réussite.

D'après l'enquête "Conditions de vie des étudiants", menée par l'Observatoire national de la vie étudiante en 2016, on sait que **46% des étudiants ont eu une activité rémunérée pendant l'année universitaire correspondante.**

INTRODUCTION

Parmi eux, **13,3%** "exercent une activité très concurrente aux études", à savoir non liée aux études, au moins à mi-temps et plus de 6 mois par an. De plus, d'après une enquête de l'Insee intitulée "Revenu, niveau de vie et pauvreté en 2016" et publiée en décembre 2018, **20,8%** des "élèves et étudiants" se situaient sous le seuil de pauvreté (60% du niveau de vie médian), **contre 12,8%** de l'ensemble de la population.

L'enseignement et l'éducation ne doivent pas être des secteurs négligés puisqu'ils sont le vecteur de notre société. C'est par l'enseignement que nous construisons les citoyens de demain, acteurs premiers de l'avancement économique et social de notre pays. Il paraît alors inconcevable de rajouter des barrières à l'accès à cet enseignement et l'ARES tient, par ce dossier de presse, à émettre de multiples points de vigilance quant aux dernières réformes portées par le gouvernement.



ARES

DOSSIER DE PRESSE

L'ORDONNANCE REGROUPEMENT, VERS UNE INCERTITUDE CROISSANTE

Le 12 décembre 2018, le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation a publié une ordonnance relative aux regroupements universitaires, **apportant des modifications réglementaires et créant 3 nouveaux types de regroupements**. Ces modifications ont été apportées pour venir en aide aux regroupements en difficulté.

La convention de coordination territoriale qui consiste en un accord entre établissements sur des domaines précis de coopération (vie étudiante, recherche, accueil des étudiants internationaux) sans qu'un nouvel établissement ne doive être créé, et sans chef de file. Ce type de regroupement permet une coopération ciblée sans intégration outre mesure. On peut prendre l'exemple des ComUE expérimentales qui sont des organisations sous forme de ComUE avec la possibilité de déroger, sur décret, aux obligations réglementaires des ComUE.

Cette dérogation concerne la coexistence et les compétences de 3 conseils des ComUE ; d'administration, académique, des membres.

Enfin, les Établissements Publics Expérimentaux (EPE) réunissent, au sein d'un établissement unique, **des établissements publics ou privés, certains gardant leur personnalité morale d'autres non**. Cet établissement conduira ainsi une politique en matière de formation et de recherche. **Il développera une politique budgétaire et de ressources humaines entièrement globale**.

Cette dernière forme de regroupement nous **paraît particulièrement dangereuse pour les étudiants en sciences sociales**. Outre la problématique de la potentielle réduction de la démocratie étudiante au sein de l'université, l'ARES s'inquiète au sujet des nouvelles modalités de regroupement assouplissant les conditions réglementaires inhérentes aux regroupements universitaires. En effet, **l'élargissement des possibilités en terme d'offre de service induit la possibilité pour l'établissement d'avoir une activité commerciale onéreuse**.

Nous y voyons ici une **rupture avec le rôle de service public** des universités engendrant inexorablement la **mise en concurrence des établissements** et un désengagement de l'État au sein de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche public.

De plus, les statuts de l'établissement naissant du regroupement **déterminent les conditions d'accréditation des formations à l'échelle de l'Établissement Public Expérimental**. Cette disposition nous alerte concernant les regroupements incluant des établissements publics et privés.

En effet, **les établissements privés pourront avoir la possibilité d'accréditer leurs formations et ainsi délivrer des diplômes payants**. Ainsi, des écoles de commerce au sein de ces Établissements Publics Expérimentaux pourront, en fonction des statuts de ce dernier, délivrer des diplômes de grade Licence, Master ou Doctorat.

L'ORDONNANCE REGROUPEMENT, VERS UNE INCERTITUDE CROISSANTE

Ces écoles privées et notamment les écoles de commerce, délivrent des diplômes chers, et qui sont **qualitativement moindres que les diplômes délivrés au sein des universités**. On pourrait alors citer Martin Parker qui, dans un article pour The Guardian explique que les écoles de commerce « vendent une idéologie comme si c'était une science » et les comparent « à une machine qui transforme les étudiants en profit ». Damian O'Doherty et Campbell Jones, quant à eux, ont qualifié ces établissements de « machine cancéreuse qui crache des déchets malades et non pertinents » dans leur « Manifeste pour l'école de commerce de demain ».

Cette diabolisation des écoles de commerce n'est pas non plus ce vers quoi nous souhaitons tendre.

En effet, dans un enseignement supérieur parfait **les établissements publics et privés sont supposés cohabiter** et se servent des forces de chacun pour avancer et proposer aux étudiants une offre de formation aussi diversifiée qu'adaptée à leurs besoins.

Si ces écoles de commerce peuvent délivrer des diplômes d'Etat, **quelle place reste-t-il pour les Instituts d'Administration des Entreprises (IAE) et pour les facultés d'économie ?** Quand on sait que le gouvernement justifie l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires par une volonté de rendre plus attractifs les diplômes français, **on peut se demander lesquelles de ces formations seront les plus valorisées** : les écoles de commerce proposant des formations aux frais d'inscription exorbitants ? Ou les IAE (écoles de management public) favorisant un accès démocratique à l'enseignement, en **écartant le plus possible les dynamiques de scission sociale ?**

La question se justifie d'autant plus qu'**au début du lancement de la plateforme Parcoursup pour le cycle de 2020, aucune formation en IAE n'était convenablement référencée.**

Est-ce une volonté consciente ou non de dévaloriser des IAE qui permettent une insertion professionnelle rapide (57% des diplômés signent un CDI à la sortie de leurs études) ?

GRADE LICENCE POUR LES BACHELOR : DEVALORISATION DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC?

Le 11 juillet 2019, à l'occasion d'une réunion des responsables des trois grandes "Conférences" (Conférence des Présidents d'Université, Conférence des Grandes Écoles et Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs), a été déclaré que **les diplômes de l'enseignement supérieur et de la recherche étaient illisibles**, les écoles privées délivrant des bachelors et les Universités délivrant des licences. "Nul ne sait réellement ce qu'ils [les bachelors] recouvrent" et "cela semble logique puisque le bachelor n'a en réalité aucune existence juridique et ne fait l'objet d'aucune reconnaissance particulière".

En disant cela, il est omis de préciser l'impact des termes et leur portée. En effet, **les différenciations de nomination sont intrinsèquement liées à leurs caractéristiques et aux impacts que ces derniers ont sur le marché de l'emploi**. De plus, cette vision, strictement académique ne prend pas en compte les différences de politique sociale entre les différents établissements délivrant ces diplômes inassimilables.

Cette nouvelle mesure nous inquiète énormément. **Si les bachelors sont en capacité de délivrer des licences et si les établissements privés se voient ouvrir le chemin de la recherche, que restera-t-il de nos Universités ?**

De surcroît, **les capacités d'accueil en master seront plus que jamais en tension** puisque les étudiants sortant d'écoles de commerce pourront désormais prétendre à intégrer les masters publics.

Sans oublier que les menaces citées précédemment au sein des Établissements Publics Expérimentaux s'appliquent également dans cette situation. **Que va-t-il advenir des IAE ?** Comment vont-ils pouvoir se démarquer au sein du nouvel enseignement supérieur qui se profile ?

L'ARES ne peut accepter de telles dérives qui, consciemment ou non, engendrent la dévalorisation des IAE et des facultés d'économie-gestion en faveur d'établissements d'enseignement supérieur privés.

Nous demandons donc que les politiques universitaires et gouvernementales **régentent une valorisation et un rayonnement accru de l'ensemble des enseignements publics.** En effet, les IAE et les facultés d'économie-gestion élaborent des politiques sociales en faveur de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et à la culture et se doivent donc d'être davantage accompagnés dans cette démarche.

De plus, les formations universitaires permettent **d'éveiller les étudiants à la citoyenneté** en les rendant capables de développer leur esprit par le biais de formations plurielles. **Il paraît dangereux de tendre vers un modèle universitaire qui prône le profit et qui considère les étudiants comme une future masse salariale uniformisée.**

L'ARES souhaite alors que dans le paysage qui compose notre enseignement supérieur, l'image des formations délivrées au sein d'établissements publics soit redorée, à leur juste valeur, afin que les étudiants puissent faire leur choix d'orientation en toute connaissance de cause.

En effet, on observe qu'entre 1998 et 2016, **les inscriptions dans le privé ont augmenté de 87,9 % contre 13,9 % dans le public.** Ce phénomène s'explique par la volonté des étudiants et des parents de se tourner vers des formations privées qui rassurent, contrairement aux formations publiques qui "seraient" plus incertaines en termes de débouchés et d'insertion professionnelle. **Il paraît donc également essentiel de revaloriser les établissements publics, au sein des processus d'orientation ayant lieu lors des études secondaires.**

Si les écoles privées et tout particulièrement les écoles de commerce sont pleinement intégrées aux universités, il serait logique **qu'elles appliquent un des points cardinaux de l'accès à l'université :** des frais ouvrant les portes à tous, renforçant un système d'ascenseur social luttant contre les inégalités sociales.

Ainsi, les bachelors devenus licences seraient en accord avec les valeurs fondamentales de l'ESR.

Les liens entre la recherche et l'enseignement sont un des principes auquel l'IAE ne déroge pas et qu'il est fier de maintenir.

Sans les IAE, de nombreux étudiants en situation précaire ne pourraient se développer et acquérir les compétences pluridisciplinaires prodiguées, qui forment les chefs d'entreprise de demain, sans traîner le fardeau d'une dette étudiante. **La recherche effectuée en IAE doit donc être valorisée et prendre pleinement sa place dans le paysage doctoral.**

Ainsi, afin de développer ces deux axes **il paraît essentiel d'allouer plus de moyens au rayonnement et à la recherche des IAE.** Un engagement financier plus conséquent pour les IAE permettrait ainsi de construire des générations de jeunes à l'esprit critique dans une volonté de dynamisation du tissu économique du pays.

Les PME, TPE, et autres entreprises sont des acteurs prépondérants pour la croissance économique de la France. **La gestion de ces dernières et les sujets de recherche qui en découlent doivent donc être mis en avant et surtout doivent être portés par les IAE.**

Avant d'entamer un changement de fonctionnement interne, les IAE ont pendant longtemps été des formations qui succédaient, à des études au sein d'une licence d'économie-gestion ou de cursus compris au sein des IUT. Aujourd'hui, de plus en plus d'IAE ont changé de dynamique et proposent un parcours de licence complet.

Ceci dit, **un IAE reste un prolongement naturel pour ces parcours en plus d'être source de passerelles et de réorientations majeures.**

Ainsi, **les IAE et les Universités sont indissociables dans leur fonctionnement et leur enseignement.**

Aussi, **ce lien doit être matérialisé par un rapprochement des IAE et des UFR d'économie dans leur mode de gouvernance** afin que chacun des partis puisse harmoniser ses enseignements et tirer de l'autre le meilleur de ses approches pédagogiques innovantes et fonctionnelles.

Un tel rapprochement pourrait facilement s'effectuer grâce à un travail en commun mené dans les conseils représentatifs, ce qui **nécessiterait l'intégration de représentants des IAE au sein des conseils d'UFR des universités.**

Il ne peut, de surcroît, se faire qu'à la seule échelle des territoires. **C'est pourquoi l'ARES travaille à ce qu'un conseil sectoriel réunissant les acteurs du domaine de l'économie-gestion, tant professionnels qu'universitaires, ainsi que les directeurs d'IAE, soit créé au travers du CNEG (Conseil National d'Economie Gestion).** Projet lancé par l'ARES depuis maintenant 5 ans et remis au goût du jour à l'occasion de son dixième mandat.

Il est nécessaire de permettre aux différents acteurs de l'enseignement public de se réunir afin d'échanger autour des différentes perspectives de nos formations. **L'enseignement supérieur public doit pouvoir évoluer en même temps que notre société et chaque formation doit être intégrée au même titre que les autres dans ces consultations.**

POINTS D'ALERTE

DÉVALORISATION DES DIPLOMES PUBLICS

Les dérives précitées engendrées par la création des EPE et par l'attribution du grade licence aux bachelors, tendent, consciemment ou non, vers la dévalorisation des IAE et des facultés d'économie-gestion en faveur d'établissements d'enseignement supérieur privés.

RÉDUCTION DU PLURALISME, ATOUT MAJEUR DE NOS FORMATIONS

Tendre vers un modèle universitaire prônant le profit et qui considère les étudiants comme une future masse salariale uniformisée entraîne des formations vidées de leur essence et ne permet pas la construction de futurs travailleurs à l'esprit critique développé.

MANQUE DE VISIBILITÉ DES FORMATIONS PUBLIQUES

Les étudiants et les parents se tournent de plus en plus vers des formations privées qu'ils qualifient de plus rassurantes en termes d'insertion professionnelle et de réussite.

PLAIDOYER

DÉVELOPPEMENT DU RAYONNEMENT DES DIPLÔMES PUBLICS

Nous demandons que la politique universitaire et gouvernementale tendent vers une valorisation et un rayonnement accrue de l'ensemble des enseignements publics afin de garantir un paysage universitaire lisible et attractif.

DÉVELOPPEMENT DES PROCESSUS D'ORIENTATION

Les processus d'orientation au sein du secondaire doivent permettre à chaque établissements de valoriser ses formations et ses enseignements au même niveau. Le marketing des écoles de commerces possédant plus de moyens ne doit pas faire de l'ombre aux formations universitaires.

PLAIDOYER

UNE POLITIQUE SOCIALE A DÉVELOPPER POUR NE PAS TENDRE VERS LA MARCHANDISATION DE L'ESR

Les écoles de commerces intégrées au sein des établissements publics et délivrant des diplômes à reconnaissance publique doivent démocratiser l'accès à leurs formations en luttant contre les inégalités sociales

VALORISATION DE LA RECHERCHE EN IAE

La recherche effectuée en IAE doit être valorisée et prendre pleinement sa place dans le paysage doctoral.

DÉVELOPPEMENT DE LA PROXIMITÉ ENTRE LES IAE ET LES UFR D'ÉCONOMIE GESTION

Il paraît primordial au vu des circonstances actuelles d'enclencher une intégration des représentants d'IAE au sein des UFR d'économie gestion. Il faudrait également enclencher un rapprochement des IAE et des UFR d'économie gestion dans leur mode de gouvernance.

CRÉATION D'UN CONSEIL SECTORIEL EN ECONOMIE GESTION INTÉGRANT LES IAE

Dans ce contexte, seul un conseil sectoriel rapprochant acteurs institutionnels et acteurs professionnels des champs disciplinaires de l'économie et de la gestion intégrant les représentants d'IAE peut permettre de tendre vers des formations s'enracinant et évoluant avec les problématiques socio-économiques.

SOURCES

https://www.liberation.fr/france/2018/07/12/post-bac-les-pieges-des-ecoles-privees_1666177?fbclid=IwAR0iZ4OKpGgkWAyYLdWuouYfDBAbv103hinFXu1Bppm0PkiWLYp7XRWg9Ao

https://etudiant.lefigaro.fr/orientation/les-voix-de-sup/detail/article/democratisation-de-l-enseignement-superieur-un-terrible-constat-d-echec-15551/?fbclid=IwAR3LrXBcm7wPcjSJ_PLUa73xIN356shmR-Z8DQa3H_KV3zSKTz4R3FLxnh4

<https://start.lesechos.fr/apprendre/universites-ecoles/raser-les-ecoles-de-commerce-la-tribune-choc-d-un-prof-britannique-11764.php>



Fédération Nationale des
Associations Représentatives des Etudiants en sciences Sociales

Annnonce de la suppression du Conseil National du Droit : un recul inattendu

Ce **9 décembre 2019**, à l'approche de cette fin d'année, le Conseil National du Droit (CND) et la sphère publique ont eu connaissance de la **volonté que porte le gouvernement de supprimer ce conseil représentant à la fois les professions juridiques et les établissements d'enseignement supérieur en droit.**

Le CND "est chargé d'une mission de **réflexion** et de **proposition** sur l'**enseignement du droit**, sur les relations entre les établissements qui dispensent cet enseignement ainsi que les institutions et professions concernées, sur la **formation et l'emploi des juristes** et sur les **orientations** et les modalités de la **recherche juridique**".

Il permet donc de **réunir les différents acteurs du monde juridique** et notamment, professionnels, enseignants chercheurs et institutionnels afin de faire évoluer la formation en droit pour que cette dernière suive les **évolutions socio-économiques** qui lui sont intrinsèquement liées.

L'ARES trouve inconcevable qu'un conseil, apportant une telle plus-value aux filières juridiques, aux professions qui en découlent et plus largement à l'enseignement supérieur et à la recherche soit supprimé.

L'ARES ne peut accepter cette volonté qui n'est pas justifiée. Nous maintenons le fait que ce type d'instance est essentiel pour nous adapter aux évolutions et aux réalités des métiers, nos méthodes d'enseignement et nos formations.

La suppression d'une institution aussi bénéfique est donc incompréhensible. Nous devons, au contraire, **encourager ces espaces de réflexion afin de renforcer les échanges entre institutionnels et professionnels.**

L'enseignement supérieur se doit d'être **moteur et progressiste** dans la construction de ses formations. C'est par le biais d'experts et par la rencontre de multiples acteurs que nous pouvons aller en ce sens.

Contacts Presse :

Jeremy DEGRANGES – Président de l'ARES – presidence@fede-ares.org - 06.38.75.02.96

May HAY--WEBER – Secrétaire Générale Adjointe en charge des relations extérieures – may.hay-weber@fede-ares.org - 06.77.72.46.09

ARES c/o FAGE
79 rue Périer
92120 - MONTRouGE

www.fede-ares.org



Fédération Nationale des
Associations Représentatives des Etudiants en sciences Sociales

Renoncement du gouvernement au développement du pluralisme économique : notre enseignement menacé

Le **26 novembre dernier** le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a publié la liste des **nominations au Conseil National des Universités (CNU)**. Dans la section relative aux sciences économiques - section 05 - les nommés par le MESRI se trouvent être **tous du même courant de pensée**.

L'ARES, ainsi que de nombreux acteurs de notre enseignement supérieur, s'insurge face à cette décision **rompant toute notion d'équilibre dans la représentation des différents courants de pensées économiques**.

La filière économie et gestion dispense à de nombreux étudiants à travers les universités de France un enseignement et une analyse indispensable pour **mieux saisir les changements s'opérant au sein du monde socio-économique**.

Aujourd'hui, cette filière souffre de dissensions internes et d'un désabusement certains vis-à-vis de son rayonnement.

L'Orthodoxie économique accapare à l'heure actuelle l'ensemble des moyens et des esprits dans la recherche mais aussi dans l'enseignement.

Il est inconcevable pour l'ARES qu'un seul courant soit enseigné, ne laissant aucune chance aux autres théories pouvant receler des solutions différentes et applicables à notre société.

L'économie est une science sociale. En cela, elle ne peut être dissociée des idéaux qui la sous-tendent.

Intégrer de nouvelles thèses dans nos parcours ne sert pas seulement un but de culture générale ; ces dernières permettent de faire des étudiants de meilleurs économistes.

Aujourd'hui, on peut faire de l'hétérodoxie un soutien majeur de quatre objectifs. Aiguiser **l'esprit critique**. Ouvrir de nouvelles **perspectives de recherche**. Offrir des **outils transversaux adaptés à notre époque**. Embrasser **l'innovation** dans les façons d'apprendre et d'enseigner.

Acceptons ces idées, faisons-en une part importante de nos enseignements ; laissons-leur leur place.

L'ARES demande donc **le développement de la représentation des différents champs disciplinaires économiques** au sein de la section 05 du CNU afin d'être en accord avec l'article 3 du décret 92-70 du 16 janvier 1992 dispose "les nominations concourent à l'objectif de représentation équilibrée".

Contacts presse :

Gérémy DESGRANGES – Président – presidence@fede-ares.org - 06.38.75.02.96

May HAY-WEBER – Secrétaire Générale Adjointe en charge des relations extérieures –
may.hay-weber@fede-ares.org - 06.77.72.46.09

ARES c/o FAGE
79 rue Périer
92120 - MONTROUGE

www.fede-ares.org



Fédération Nationale des
Associations Représentatives des Etudiants en sciences Sociales

Parcoursup : inquiétude sur une rupture d'égalité entre IAE et écoles de commerce

Du 20 décembre au 22 janvier se déroule la phase de découverte des formations durant laquelle les futurs bacheliers ont la possibilité de **s'informer sur les différentes filières et leurs débouchés**.

Ces informations doivent leur permettre d'être acteurs dans leur processus d'orientation et de **réfléchir à leur projet universitaire et professionnel**.

Malgré l'importance de cette étape au sein du nouveau système d'orientation post-bac mis en place par le gouvernement, moins de 10 jours avant l'ouverture des inscriptions et de la formulation des vœux sur Parcoursup, **la plateforme démontre toujours des failles de recensement des formations en IAE** (Instituts d'Administration des Entreprises) et ce, au détriment de l'enseignement public.

Aujourd'hui, un futur bachelier désireux de s'orienter en gestion, management, ou commerce, **aura de grandes difficultés à trouver son orientation, dans le secteur public, via le moteur de recherche de Parcoursup**, ce dernier ne renvoyant qu'en grande partie à des formations délivrées au sein d'écoles de commerce privées.

L'ARES s'alarme de voir que **les écoles de commerce sont correctement référencées et visibles**, quand on sait que leurs diplômés ne sont pas reconnus par l'État et que les frais d'inscription, de plusieurs milliers d'euros, vont à **l'encontre des valeurs de l'enseignement supérieur français**.

Les IAE, écoles universitaires de management, présentent une capacité à concurrencer les formations en école de commerce/management privées, tout en démocratisant l'accès à une formation de qualité, en étant communément alignées sur les frais d'inscription universitaires.

L'ARES, Fédération Nationale des Associations Représentatives des Étudiants en sciences Sociales, s'inquiète du **manque de visibilité latente des IAE référencés sur Parcoursup**.

Cette observation ainsi que de nombreux autres signaux envoyés par les réformes successives du gouvernement, comme la volonté d'attribution du grade licence pour les bachelors des écoles de commerce, nous inquiète profondément et **démontre une volonté, consciente ou non, de dévalorisation du modèle IAE**.

L'ARES **affirme son opposition à la marchandisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et réaffirme son soutien aux formations publiques** telles que celles dispensées en IAE permettant de diffuser un enseignement de qualité à tous les étudiants, sans distinction sociales et financières.

Parcoursup se doit d'être **un outil d'orientation clair, donnant la même visibilité à toutes les formations**. Nous demandons donc que **les IAE soient reconnus à leur juste valeur** et fassent partie des **catégories de recherche au même titre que les écoles de commerce et de management**.

Contacts : _

Gérémy DESGRANGES - Président - presidence@fede-ares.org - 06.38.75.02.96

May HAY--WEBER - SGA en Charge des Relations extérieures - may.hayweber@fede-ares.org - 06.77.72.46.09

ARES c/o FAGE
79 rue Périer
92120 - MONTROUGE

www.fede-ares.org